

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2023

(Convocation faite le 25/04/2023)

Etaient présents : Monsieur Jean-Loup EVRARD, Monsieur Luc JONNET, Monsieur Dominique KOBSCHE, Madame Armelle SCHADECK, Monsieur Gaëtan DEVOS, Monsieur Julien GILLE, Madame Jennifer GUERIN, Monsieur Christian ROMEDENNE, Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA, Madame Cristina LUCAS, Monsieur Ganaël VATON.

Absents excusés : Monsieur Benoit FRANCOIS ayant donné pouvoir à Monsieur Luc JONNET, Monsieur Nicolas VANDERHEEREN ayant donné pouvoir à Monsieur Christian ROMEDENNE, Monsieur Benjamin NOEL ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique KOBSCHE et Madame Séverine SALVY ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Loup EVRARD.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Monsieur Julien GILLE est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Projet parc photovoltaïque de la société ENOE

La société ENOE est venue présenter au Conseil son projet de parc photovoltaïque qu'elle propose d'installer sur le restant de la parcelle ZS149.

Décision modificative budgétaire - Amortissements

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le transfert de crédits suivant afin de pouvoir amortir les attributions de compensation versées en une fois cette année à la CAECPC :

Article 615221 « Bâtiments publics » : - 5 994,00 €

Article 681-042 « Dotations aux amortissements » : + 5 994,00 €

- charge le Maire d'effectuer ces modifications et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Plantation de peupliers - Parcelle A938

Considérant que le nombre de peupliers à planter dans la parcelle A938 est supérieur à celui estimé dans le devis validé en septembre 2022, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise Poupart de Bussy Lettrée (Marne) pour la plantation des peupliers sur la parcelle A938 s'élevant à 12 249,20 € HT (13 545,56 € TTC),

- Cette dépense est imputée au budget annexe Bois et Forêts,

- autorise le Maire à signer ce devis ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace celle n°3125 du 19 septembre 2022.

Décision modificative budgétaire Budget Bois et Forêts - Plantation de peupliers

Afin de pouvoir régler la facture de plantation de peupliers sur la parcelle A938, le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le transfert de crédits suivant :

Article 61524 « Bois et Forêts » : - 1 000,00 €

Article 023 « Virement à la section d'investissement » : + 1 000,00 €

Article 021 « Virement de la section de fonctionnement » : + 1 000,00 €

Article 212 « Agencement et aménagement de terrain » : + 1 000,00 €

- charge le Maire d'effectuer ces modifications et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Gestion des eaux pluviales - Rue du Château

Le Conseil, après délibération et à 13 voix Pour et 2 Abstentions :

- accepte la proposition de la CAECPC de réaliser un puisard dans l'impasse de la Rue du Château
- précise que les acodrans seront à la charge de la Commune
- autorise le Maire de signer la convention correspondante et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Demandes d'aides sociales

Considérant les demandes d'aides sociales pour une personne résidant à la maison de retraite et une autre qui n'habite plus dans la Commune et qui est désormais à l'EHPAD Le Hameau Champenois d'Épernay, le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- refuse de verser une aide sociale pour Messieurs Denis BORGNA et Jacky CAILLOT
- charge le Maire d'en informer les organismes demandeurs et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Participation versée à l'association foncière pour l'entretien des chemins communaux

Le Conseil demande à l'association foncière d'Athis de lui fournir le bilan financier de l'année 2022 afin de pouvoir statuer sur le versement d'une participation pour l'entretien des chemins communaux.

Installation d'une VMC et d'un chauffage au local des associations et d'une borne électrique sur la Place Saint Rémi

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Demande un devis pour l'installation d'une pompe à chaleur air-air et prendra sa décision pour le chauffage lors d'une prochaine réunion
- accepte le devis de l'entreprise O'Courant de Blancs Coteaux concernant l'installation d'une borne de prises extérieures rétractable qui s'élève à 6 893,41 € H.T. (8 272,09 € T.T.C.)
- précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2023,
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Société SPL-XDEMAT- Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil :

- approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
- le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
- le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social,

conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Démolition du terrain de tennis

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- précise que le terrain de tennis ne sera pas démoli pour l'instant mais que son accès sera condamné par un grillage et une porte
- refuse le devis de la société BOITUZAT qui s'élève à 9 650,00 € HT (11 580,00 € TTC)
- charge le Maire d'en informer l'entreprise.

Vidéosurveillance

Monsieur le Maire présente au Conseil un nouveau projet pour l'installation d'une vidéosurveillance dans le village. Ce dernier attend de recevoir une autre proposition pour en discuter lors d'une prochaine réunion.

Réfection d'une partie du toit de l'église - Demande de subvention dans le cadre de la DETR et auprès du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses votants :

- sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de la DETR pour la réfection d'une partie du toit de l'église,
- décide le plan de financement suivant :
- Montant H.T. des travaux : 88 798,88 €

FCTVA : 14 566,57 €

Subvention Conseil Départemental (20% du H.T.) : 17 759,77 €

Subvention DETR (40% du H.T.) : 35 519,55 €

Fonds propres : 38 712,77 €

- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté concernant le PLUi.

Travaux en cours et à venir :

Un point est fait sur les travaux en cours :

- Une subvention sera versée à la Commune dans le cadre de la DETR (20% du montant HT éligible) et par le Conseil Départemental (20% du montant HT éligible) pour la construction du bâtiment technique
- Installation d'un robinet de puisage dans la cour Sud de la salle des fêtes pour un montant de 327,94 € TTC
- le Conseil demande à l'entreprise Terr'api de revoir son devis à la baisse, la taille des sujets étant disproportionnée et leur valeur dépassant largement le budget prévu pour ce projet.

Questions diverses :

Le Conseil est informé de la construction d'une unité de méthanisation sur la Commune de Matougues.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nouvelle réglementation à installer aux abords des passages piétons avant le 31 décembre 2026.

Le secrétaire de séance,
Julien GILLE

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD